

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

SERVICE : INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

DAME5.4 – CAT. C – ADMINISTRATIVE

FONCTION: INSTRUCTEUR DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

CADRE D'EMPLOIS : ADJOINT ADMINISTRATIF

NOM DE L'AGENT : _____

Mission :

Sous l'autorité du chef de service, l'Instructeur de l'application du droit des sols instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme et prépare les décisions du maire.

Activités principales :

→ *Instruction des dossiers – gestion des procédures*

- Etablit la recevabilité des dossiers au regard du droit
- Repère et sollicite les avis et besoins d'expertise
- Suit et organise l'instruction dans les délais réglementaires
- Synthétise et propose une décision
- Veille, selon les dispositions conventionnelles et à la demande du maire, à la réalisation de la phase de conformité et/ ou de récolement
- Participe, sur proposition des communes, à l'élaboration des documents d'urbanisme (partie règlementaire)
- Accueille le pétitionnaire et les élus des communes sur leurs projets de construction ou d'aménagement

Compétences requises :

→ *Connaissances techniques*

- Connaissance du droit de l'urbanisme et plus particulièrement des textes touchant au droit des sols
- Notions en matière de SIG, plans du cadastre

→ *Savoir-faire*

- Savoir travailler en équipe
- Savoir rédiger des actes administratifs
- Savoir lire des plans et des cartes
- Savoir lire et analyser des textes juridiques
- Faire preuve de discernement
- Savoir s'adapter